

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
PARIS :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

ON S'ABONNE :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Taillbout, 16.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 Mars 1878.

L'écheveau de la fée Garabosse était plus facile à débrouiller que la situation présente.

Quelques novellistes prétendent que le prince Gortschakoff, recevant par l'entremise de Berlin la demande de l'Angleterre, aurait répondu : « La Russie n'a rien à cacher ! »

Mais ce n'est pas la première fois qu'on nous annonce une entente entre l'Angleterre et la Russie, et jusqu'à présent cet espoir a toujours été démenti le lendemain. Il l'est encore une fois aujourd'hui par les nouvelles que nous recevons de Vienne.

Le Temps a publié une dépêche de son correspondant viennois qui ne laisse aucun doute sur la permanence du conflit. Nous reproduisons cette dépêche tout entière, parce qu'elle résume clairement et exactement les difficultés actuelles :

« Vienne, 19 mars.

Le différend qui s'est élevé entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Londres, au sujet du programme de la discussion dans le Congrès de Berlin, n'a malheureusement pas encore été réglé. L'Angleterre continue à exiger que tous les articles du traité de paix soient soumis aux représentants des puissances, et la Russie à s'opposer en principe à cette exigence.

La prolongation de ce conflit commence à inquiéter sérieusement le ministère austro-hongrois. On estime toutefois que la dernière difficulté s'opposant à la prochaine réunion du Congrès pourra être tournée, si les puissances adoptent, comme on l'espère, l'expédient qui a été imaginé à Berlin, et qui consiste dans la convocation d'une Conférence préparatoire des ambassadeurs accrédités près la cour impériale d'Allemagne.

L'œuvre de cette Conférence préparatoire, qui devrait se réunir le plus tôt possible,

serait précisément de fixer le programme des questions dont le grand Congrès aurait le droit de s'occuper.

Les Délégations des Diètes cisleithane et hongroise poussent activement leurs travaux dans un sens favorable aux vues du gouvernement.

En attendant le vote final du crédit de 60 millions demandé par le cabinet, les députés autrichiens et hongrois rivalisent de zèle pour accorder au ministre de la guerre tous les crédits extraordinaires qu'il réclame.

Nous avons reçu aujourd'hui des renseignements fort inquiétants sur le contenu du traité de San-Stefano et sur les mouvements militaires des Russes en Roumélie, en Bulgarie et en Roumanie.

Nous avons, dès les premiers jours, signalé comme une difficulté des plus sérieuses la demande formulée par l'Angleterre, parce qu'elle mettait la Russie en demeure de faire connaître ses plans politiques. Aujourd'hui, cette difficulté constitue un véritable conflit et aggrave singulièrement la situation.

Nous ne croyons guère à l'efficacité de cette réunion préparatoire imaginée comme un moyen de déterminer le programme soumis au Congrès ; car si lord Derby et le prince Gortschakoff ne peuvent pas s'entendre directement, nous ne voyons pas comment le pourront mieux leurs représentants qui n'agiront que d'après leurs instructions.

Une dépêche, adressée au Journal des Débats, tout en déclarant le traité « inacceptable » pour l'Europe, dit qu'il y a sur tous les points des portes ouvertes aux rectifications dont se chargera le Congrès.

Cela est vrai peut-être pour le texte qui sera soumis à ses délibérations ; mais il reste toujours la question de savoir si la Russie n'a pas un traité secret qu'elle cachera aux plénipotentiaires, et c'est là le nœud de la situation diplomatique.

Comme on le voit par la dépêche du Temps, l'inquiétude est grande à Vienne, où l'on tient au Congrès et où l'on ne veut prendre aucun parti avant sa réunion.

A Berlin, le prince de Bismark, de son côté, semble désirer le Congrès, qui lui ferait jouer le rôle d'arbitre européen et lui donnerait une influence prépondérante dans le règlement définitif. Il pourrait faire la part de chacun, si on procède au partage, — ou mieux encore, brouiller tout le monde, mettre aux prises tous les intéressés, afin de poursuivre ses plans au milieu du conflit général.

Mais à cette heure le Congrès ne dépend plus de M. de Bismark seul. L'Angleterre s'est trop avancée dans cette sorte d'ultimatum qu'elle a posé à la Russie ; après les déclarations si nettes de ses ministres à la tribune, elle ne peut plus retirer sa demande sans faire une véritable capitulation.

Le grand-chancelier aura beau inviter officiellement les puissances, il aura beau imaginer des moyens-termes, comme sa Conférence préparatoire, si l'Angleterre persiste dans son attitude et la Russie dans la sienne, il n'y aura pas de Congrès. Un Congrès où l'Angleterre refuserait de se rendre serait inutile.

Si donc le prince de Bismark désire son Congrès, ce n'est point seulement à Londres qu'il doit agir, c'est encore à Saint-Petersbourg, pour obtenir une concession qui rende la réunion possible.

Mais le gouvernement russe veut-il céder ? Ne se croit-il pas assez fort, avec la connivence du sultan, pour braver dans les Dardanelles tous les efforts de l'Angleterre ? — L'Autriche elle-même, si indécise jusqu'ici, prendra-t-elle la résolution suprême de recourir à la guerre, quand elle n'a pas l'appui de l'Allemagne et quand elle peut à bon droit suspecter ses encouragements ? — L'Allemagne enfin restera-t-elle simple spectatrice d'une lutte gigantesque, quand la mêlée générale lui fournira l'occasion si tentante de réaliser son but et de compléter le grand Empire qui est son rêve ?

Ce sont là autant de questions qui effrayent pour l'avenir, mais qui se posent fatalement dans les circonstances actuelles, et qui peuvent se traduire demain par des événements terribles, si le Congrès avorte.

On dit que des courriers sont partis de Saint-Petersbourg pour porter à toutes les capitales le texte du traité de San-Stefano, c'est-à-dire le texte que la Russie veut bien communiquer. Nous le connaissons avant peu, et nous saurons, par l'accueil qu'il recevra dans les diverses cours, si l'Europe doit attendre la réunion d'un Congrès, — et si ce Congrès lui-même nous ménage la paix ou la guerre ?

Mais en ce moment il est impossible de rien pressentir, ni de rien comprendre au jeu de la diplomatie.

Londres, 21 mars.

Le Times reçoit de son correspondant particulier à Vienne un télégramme de deux colonnes contenant les conditions officielles du traité de paix.

Plusieurs des stipulations de ce traité ne sont pas encore définitivement réglées.

Le traité de paix se compose de 29 articles, lesquels dans leur ensemble sont à peu près conformes aux diverses versions précédemment publiées.

Il y a néanmoins à relever certaines différences sur plusieurs points importants, savoir :

L'étendue du territoire du Monténégro sera plus que doublée, sauf ratification par une commission européenne au sein de laquelle la Porte et le Monténégro seront représentés.

Le Monténégro devient une principauté indépendante.

Les relations entre le Monténégro et la Porte seront réglées, à l'avenir, d'accord entre la Russie, la Porte et le Monténégro.

La question de la délimitation des frontières de la Serbie sera tranchée par une commission turque et serbe, au sein de laquelle la Bulgarie sera représentée.

En ce qui concerne la Bulgarie, elle devient un Etat autonome ; les conditions de cette autonomie sont à très-peu de choses près identiques à celles déjà publiées. Mais il ressort du texte authentique qu'après un an de ce nouveau régime politique, la Porte,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

(Suite.)

II.

LA DEMANDE EN GRACE.

Encore quelques pas, et le colonel allait passer devant ceux qui l'attendaient.

Jean ôta respectueusement son bonnet ; quant au bonhomme Matthieu, campé droit sur ses jambes, il se tint immobile et muet, dans l'attitude du salut militaire.

M. Morin, n'ayant regardé ni l'un ni l'autre des deux attentifs, qui, à son approche, s'étaient postés chacun sur l'un des côtés du chemin, devint néanmoins qu'on le saluait, mais sans le voir pourtant, car il était fort préoccupé ; il porta machinalement la main à son chapeau et il passa outre.

Jean le Perdu, à qui le cœur battait fort, voyant que le maître se dirigeait vers le tournant d'une

allée et qu'il allait disparaître sans se douter que sa disparition devait mettre à néant l'espoir d'un pauvre enfant, Jean le Perdu, disons-nous, hâsarda un : « Pardon, monsieur le colonel, » articulé assez distinctement pour attirer l'attention du promeneur distrait.

M. Morin jeta alors un coup d'œil en arrière ; mais quand il eut reconnu le filleul de son garde, il continua à marcher sans daigner répondre à celui qui venait cependant de l'interpeller avec autant de respect que de confiance.

Le rapport obligatoire de la gouvernante avait déjà instruit le colonel du renvoi de Jean le Perdu ; or, comme le maître avait approuvé la décision prise par M^{lle} Garnier à l'égard du petit valet d'écurie, il n'avait rien à dire à celui qui n'était plus à son service, comme aussi il n'avait rien à entendre de lui.

De là son silence.

Le bonhomme Matthieu, comprenant que les choses en resteraient au pire pour son filleul s'il ne s'en mêlait point, gourmanda tout bas sa timidité ; il força la hardiesse à lui venir au cœur et toussa très-fort afin d'assurer sa voix.

Au bruit de cette toux, le colonel se retourna pour la seconde fois.

— Tu es bien enrhumé ! dit-il au vieux garde.

— Vous me faites honneur, colonel, répliqua Matthieu, balbutiant encore ; mais, sans vous dé-

mentir, continua-t-il, il y a ici quelqu'un qui est plus malade que moi.

Et tout glorieux d'avoir trouvé ce joint pour entrer dans la cause qu'il voulait plaider, il désigna son filleul.

— Vraiment ! dit M. Morin, prenant avec intention au positif des paroles dont il ne voulait pas avoir l'air de comprendre le véritable sens. Eh bien, qu'il se soigne ! il n'a plus que cela à faire.

— Oui, il a perdu sa place, c'est là justement ce qui fait son mal, dit encore Matthieu, abordant cette fois franchement son sujet.

Le colonel fronça les sourcils, revint sur ses pas et s'arrêta devant Matthieu :

— C'est donc pour me demander quelque chose que vous vous êtes ainsi plantés sur mon chemin ? dit-il sévèrement.

Bien que cette question eût une double portée, c'est au vieux garde que M. Morin s'adressa directement.

Le sourcillement du maître, le ton sec de sa voix et l'expression décourageante de sa physionomie firent perdre toute contenance au bonhomme Matthieu ; il renonça à répondre.

Jean le Perdu, qui ne se sentait sur la conscience qu'une bonne action, mal appréciée, pensait-il, par la gouvernante, prit alors la parole :

— Vraiment oui, monsieur le colonel, c'est vous que nous attendions. Ce matin, j'ai été mis à la

porte des Charmeaux ; mais comme le cœur me manquait un peu d'être forcé de partir de chez vous, j'ai été consulter le père Matthieu, qui m'a assuré que je pouvais revenir pour vous demander quelque chose.

— En effet, répondit M. Morin, tu peux me demander tout ce qui t'est dû, si, par hasard, en te chassant, on a oublié de te payer tes gages.

Jean le Perdu, à ces mots, eut un de ces navrants sourires du pauvre diable qui se prend lui-même en pitié.

— Mes gages ! est-ce que je gagne des gages, moi ? L'hospice me donne à un maître pour qu'il me loge, me nourrisse et m'habille tant qu'il me fait travailler ; quand on me renvoie, je n'ai plus droit à rien, et, pour le moment, je suis renvoyé.

— Je le sais, répartit sèchement le colonel, M^{lle} Garnier m'a fait son rapport, il est conforme à mes ordres.

— Ainsi, demanda naïvement Jean le Perdu, cela vous convient tout à fait que je m'en aille ?

— Précisément, répondit M. Morin. Je vois bien, continua-t-il, que tu es tout près de me dire qu'il te conviendrait, à toi, de rester aux Charmeaux ; ne te donne pas cette peine, mon garçon, ce serait inutile, quand un valet s'est exposé à sortir de chez moi, il peut aller chercher fortune ailleurs ; je ne reprends jamais celui que j'ai chassé.

— Ainsi, demanda encore le filleul de Matthieu,

La Russie et les cabinets européens pourront s'entendre pour adjoindre un délégué spécial aux membres de la commission impériale russe.

L'indemnité de guerre est de un milliard quatre cent dix millions de roubles. Cette indemnité sera payée partie en territoire, partie en argent, aux conditions que l'on connaît.

En Bosnie et en Herzégovine, les propositions de réformes européennes communiquées aux plénipotentiaires ottomans seront immédiatement appliquées, sauf les modifications qui seraient jugées nécessaires, d'accord entre la Turquie, la Russie et l'Autriche.

Le Bosphore et les Dardanelles restent ouverts, en temps de paix comme en temps de guerre, aux navires marchands des Etats neutres sortant des ports russes ou s'y rendant.

La Russie évacuera le territoire occupé par ses troupes dans un délai de trois mois, à dater de la paix définitive, c'est-à-dire à dater du jour où le traité de paix aura reçu la sanction des puissances.

Une portion des troupes pourra être embarquée dans les ports de la mer Noire et de la mer de Marmara.

Le territoire occupé par les troupes russes en Asie sera évacué dans l'espace de six mois à compter du jour de la conclusion de la paix définitive.

La coopération des puissances n'est pas expressément mentionnée comme nécessaire pour rendre l'instrument de paix définitif; mais elle est admise en principe d'une manière indirecte.

Les hautes parties contractantes sont formellement liées entre elles à partir du moment où l'échange des ratifications aura eu lieu. (Mactan.)

Le prince Gortschakoff refuse d'évacuer Constantinople, quand bien même la flotte anglaise quitterait la mer de Marmara.

La résolution du cabinet de Saint-Petersbourg est irrévocablement prise, pour amener les choses aux dernières limites de la crise, afin de provoquer le conflit avec l'Angleterre.

On écrit de Vienne, 18 mars :

« De nombreux indices montrent qu'un véritable découragement s'est emparé de nos cercles gouvernementaux, tant en ce qui touche la réunion d'un Congrès qu'en ce qui concerne la réussite des délibérations de cette assemblée, dans le cas où elle viendrait à se réunir.

« Tout d'abord on a reçu en haut lieu des rapports, d'après lesquels les bruits qui avaient couru au sujet d'une concentration importante de troupes russes sur notre frontière de Galicie sont parfaitement confirmés. Ce n'est qu'aux instances du comte Andrassy de ne pas aggraver encore la situation afin de permettre la réunion du Congrès que l'on doit que le cabinet de Vienne n'ait pas envoyé à Saint-Petersbourg une note énergique demandant des explications

c'est bien le gîte que j'ai donné à l'homme, la nuit dernière, qui me vaut mon renvoi; Monsieur ne me reproche pas autre chose?

Le colonel, comme s'il eût trouvé la question impertinente, toisa Jean d'un coup d'œil et riposta : — C'est, parbleu, bien assez!

— Faites excuse, répartit le petit valet d'écurie, soutenu par un mouvement du cœur qui donnait de l'assurance à sa voix, mais je ne peux pas trouver que ce que j'ai fait soit assez mal pour que l'on m'ôte mon pain, et qu'on m'expose à aller en demander à l'hospice, où l'on doit me faire enfermer comme un vaurien, si j'y viens dire que je suis sans place.

M. Morin fouilla vivement dans la poche de son gilet, et il en tira deux pièces de cinq francs qu'il jeta dans le bonnet que Jean le Perdu tenait à la main.

— Avec cela, lui dit-il, tu auras le temps de chercher une autre condition.

— Merci pour le petit, dit Matthieu, qui, jusquelà, avait gardé le silence.

Supposant, d'après ce mouvement de générosité, que le colonel pourrait bien s'humaniser complètement en faveur de son filleul, le bonhomme ajouta :

— Mais, de l'argent, ce n'est pas bon pour la jeunesse; il serait meilleur pour lui de rentrer chez vous.

sur ce déploiement insolite de forces militaires considérables sur notre frontière.

« Un autre incident des plus graves vient de se produire. Il y a quelques jours sont arrivés ici les agencements destinés à former cinq canonniers blindés, provenant de l'usine du Creuzot; ces parties devaient être montées à la station du Danube d'Ebersdorf et ensuite descendre le Danube. L'ordre vient d'être donné hier par le gouvernement de s'opposer au passage de ces canonniers sur le Danube, évidemment destinés à la Russie, avant qu'une commission ait été nommée, laquelle sera chargée d'une enquête. »

SECRETS D'ETAT DU PRINCE DE BISMARCK.

Sous ce titre, nous trouvons dans l'Unita cattolica les renseignements suivants :

« Nos lecteurs auront sans doute remarqué, dans nos télégrammes de ces derniers jours, le nom de Erlecke, individu d'origine allemande, libelliste nomade très-intelligent et instruit, lequel, après avoir été condamné à Berlin pour outrages à l'empereur Guillaume, avait pris la fuite en Suisse et avait fondé à Zurich une bibliothèque internationale et un journal socialiste, dans lequel il attaquait avec rage le gouvernement de Berlin.

« Nos lecteurs se rappellent aussi que cet Erlecke, ayant prétendu connaître les secrets d'Etat du gouvernement allemand, eut à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, où il s'était rendu dernièrement, après avoir, à Zurich, d'accord avec un certain docteur Münd, combiné un grand projet de vengeance contre M. de Bismarck.

« Erlecke fut jugé secrètement, et comme on ne voulait pas donner trop d'importance à ce procès, le prétendu révélateur des plans bismarckiens fut acquitté.

« Mais le ministère public ne se contenta pas de ce résultat. Le procureur du roi interjeta appel, et le tribunal supérieur, reformant le premier jugement, condamna Erlecke à dix-huit mois de prison.

« Le 19 octobre dernier, la police bruxelloise s'est présentée au domicile d'un certain Münd, se disant docteur et professeur en sténographie, avec lequel logeait ledit Erlecke, se disant bibliothécaire. Tous deux furent arrêtés, et une minutieuse perquisition fut faite dans leurs papiers.

« Pourquoi ce coup de justice, aussi imprévu et aussi expéditif? — En voici la raison : quelques jours avant était arrivée de Berlin une note énergique au gouvernement belge, dans laquelle le docteur Münd et le libraire Erlecke étaient signalés comme deux aventuriers qui fuyaient la justice allemande, coupables d'avoir menacé Bismarck de publications compromettantes pour la renommée du chancelier, dont la politique devait être dépeinte dans ces publications sous les plus noires couleurs.

« Erlecke et Münd avaient, en effet, écrit à Bismarck, et lui avaient fait savoir que, s'il désirait leur silence, il convenait de le payer. La lettre fut écrite à Zurich; après l'avoir

Le maître s'était donc laissé entraîner, contre l'ordinaire, à discuter avec un de ses justiciables, sans doute parce qu'il était impossible de se défendre d'un certain intérêt pour celui-là; mais le colonel fit plus encore : après avoir écouté jusqu'au bout la réflexion de Matthieu, il se consulta tout bas pour savoir s'il ne pourrait pas faire fléchir sa rigueur sans porter atteinte à son autorité; lui qui n'admettait aucune des excuses présentées par les autres, il se donna la peine d'en chercher une qui lui permit de réformer la sentence de sa gouvernante.

Il se tourna vers le filleul de Matthieu : — Savais-tu, lui demanda-t-il, que l'homme en question s'était déjà présenté une première fois dans la soirée et que j'avais ordonné qu'on le mît à la porte?

Au ton de ces paroles, il était impossible de ne pas comprendre que le colonel inclinait à passer condamnation sur la faute du coupable, pourvu que cette faute n'intéressât pas d'une façon directe la défense exprimée personnellement par le maître.

Ainsi le sort de Jean le Perdu dépendait de la réponse qu'il allait faire.

Matthieu, profitant de ce qu'il se trouvait posté hors de la direction des regards de M. Morin, fit signe à son filleul de répondre qu'il ne savait rien de l'ordre donné par le colonel à propos de l'intrus qui avait passé la nuit aux Charmeaux.

mise à la poste, les deux individus prirent leur essor; à la recherche d'un climat plus propice, et allèrent attendre les événements à Bruxelles. Là ils furent découverts et arrêtés.

« Mais avant de les signaler à la police belge, Bismarck avait envoyé un de ses affidés qui, sous le nom de Stein, et à la faveur d'un déguisement « officieux », devait chercher à acheter les terribles manuscrits. Toutefois, Münd et Erlecke furent plus rusés encore que Bismarck, et n'eût été la police belge, ces fameux papiers ne seraient pas en sûreté. Münd fut acquitté faute de preuves. Erlecke subira ses dix mois de prison, et ensuite? Dans une lettre qu'il écrivait à sa femme, et qui a été interceptée en Allemagne, il parle de procès de haute trahison, de condamnation au carcere duro dans une forteresse, et même de peine capitale. Il y aurait donc lieu d'examiner plus à fond l'existence mystérieuse de ce personnage, que le premier ministre de l'empereur Guillaume n'a pas dédaigné de faire poursuivre, et dont les papiers ont été séquestrés avec une promptitude et un soin tout à fait caractéristiques. »

CE QUE COUTE UNE GUERRE.

Les pertes des Russes pendant la guerre contre la Turquie.

Il ressort de comptes rendus officiels que le nombre des Russes tués ou blessés pendant la guerre qui vient de se terminer s'élève à 89,304 officiers et soldats. Le nombre des généraux qui figurent dans ce chiffre est de 21, dont 10 tués et 11 blessés. Un prince de la famille impériale et 34 membres de la haute noblesse russe sont morts sur les champs de bataille. Parmi les blessés, 36,824 sont déjà complètement rétablis, et les 10,000 autres seront en état de quitter les hôpitaux d'ici à quelques semaines. 124 hommes étaient prisonniers des Turcs au moment où l'armistice a été conclu. Le nombre des Russes tués et blessés est très-considérable relativement au nombre total des combattants; le sixième des hommes qui a combattu a été tué ou blessé.

Dans les grandes batailles de la guerre franco-allemande, la proportion a été à peu près la même; elle a été d'un sixième dans les batailles de Wörth et de Spikeren, et d'un huitième dans celle de Vionville ou de Mars-la-Tour. A Gravelotte, elle n'a été que d'un onzième, et à Wissembourg d'un douzième. Dans quelques-unes des grandes batailles du commencement de ce siècle, les pertes ont été beaucoup plus considérables, relativement au nombre des combattants; la proportion a été d'un tiers à Salamanque, à Borodino et à Eylau, d'un quart à Marengo et d'un cinquième à Friedland.

Les comptes rendus officiels russes montrent aussi que, parmi les blessés admis dans les hôpitaux, un sur onze est mort des suites de ses blessures. Pendant toute la campagne, deux soldats seulement ont été punis de mort, un pour désertion, l'autre pour vol accompagné de violence. Ce dernier avait, comme on sait, attaqué, sur le pont de

Jean comprit les signaux du bonhomme, il hésita un moment; mais, sa franchise naturelle l'emportant, il répondit :

— Oui, monsieur le colonel, je le savais!

— Le brave enfant! il n'a pas voulu mentir, dit alors un survenant qui, à quelques pas de là, sous la feuillée, avait, dès le début, assisté à la scène précédente et, de son poste d'observation, saisi l'intention des gestes du vieux garde.

Celui qui venait de révéler ainsi sa présence, c'était M. Vandière, le conseiller-juge.

Comme on touchait à l'époque fixée pour le mariage, la pensée de son prochain changement de domicile le préoccupait fort, et il s'était mis matinalement en route, pour aller s'entretenir avec le père de Léon des dernières conditions à prendre touchant son établissement aux Charmeaux.

Informé, par le hasard d'une rencontre, des griefs du colonel contre Jean le Perdu, et ne mettant pas en doute l'heureuse influence de son intervention en faveur du jeune garçon qui l'avait touché au cœur par sa sincérité, M. Vandière continua, s'adressant au colonel :

— Il est assez puni, et vous ne pouvez plus lui refuser sa grâce.

Ici le colonel sourcilla avec impatience.

— Non, vous ne le pouvez plus, répéta M. Vandière; car ce n'est pas lui qui vous la demande, c'est moi!

Zimnitsa à Sistova, M. Pologon, correspondant de l'Agence Havas au quartier général russe. On a constaté, en outre, que 20,000 récompenses consistant en décorations, promotions et gratifications, ont été décernées aux troupes, et que le plus grand nombre a été accordé au 8^e corps, qui a défendu longtemps le défilé de Chipka.

M. DE BISMARCK ET LE VATICAN.

La Gazzetta d'Italia, dont il faut cependant accueillir avec une grande réserve les nouvelles relatives au Saint-Siège, publie des renseignements dont nous sommes bien loin de garantir l'exactitude, mais que nous reproduisons à cause de leur singularité et en faisant remarquer que la Gazzetta d'Italia est bien placée pour être informée au moins sur certains des points que touchent ces renseignements :

« Le prince de Bismarck comptait sur le départ de Rome du Sacré-Collège, et sur un Conclave qui aurait été tenu à Malte, à Nice ou à Miramar. En attendant, après le départ du Sacré-Collège, on aurait réuni à Rome des comices électoraux ou un Conclave populaire (1) dans lequel le peuple aurait élu un Pape, ou plutôt un antipape, que M. Crispi aurait établi au Vatican avant que l'élection du vrai Pape eût pu avoir lieu à l'étranger.

« Cette conspiration était déjà connue de Pie IX, et ce projet de créer un antipape, ourdi d'un commun accord par le chancelier allemand et par M. Crispi, avait fait une grande impression sur le Sacré-Collège, et fut une des raisons principales qui empêchèrent le départ de Rome pour l'étranger.

« Le chancelier allemand, qui veut absolument affaiblir l'Italie pour l'obliger à chercher un appui auprès de l'Allemagne et pour entretenir le ressentiment des catholiques français contre la nation italienne, le chancelier, dis-je, ne dissimula pas sa colère lorsqu'il apprit que les cardinaux se préparaient à tenir le Conclave à Rome.

« Dans sa haine contre la race latine, et particulièrement contre la Papauté, qui en est la principale force morale, le chancelier, qui devient parfois maniaque, s'était fait promettre par M. Crispi de l'aider avec zèle à « abolir la Papauté ». Il se trouvait maintenant en présence d'un grand danger. L'Italie, n'ayant plus besoin de se tourner toujours du côté de Berlin pour trouver des alliés, pouvait tout à coup sortir de l'isolement, et la France et l'Italie, cessant d'être ennemies, auraient pu se souvenir de leurs liens de voisinage et de fraternité.

« Mais il y a plus. Le nouveau Pape, d'un

(1) La Défense rappelle qu'une société révolutionnaire, dont elle a publié jadis le programme impie, avait été constituée à Rome dans le but de créer des embarras à l'Eglise en faisant élire par le peuple un antipape. Il est utile de remarquer que cette société n'a pas donné signe de vie, ce qui prouve qu'elle comptait sur le départ du Sacré-Collège, et que, ses prévisions ayant été trompées, elle a été réduite à l'impuissance. C'est ainsi que la sagesse et la modération de l'Eglise déjouent les ruses de la Révolution.

Interpellé de la sorte, le colonel répondit :

— De votre main, mon cher monsieur Vandière, je prendrai aveuglément à mon service qui vous voudrez; mais j'ai pour devoir envers mes gens de ne laisser sous leurs yeux aucun mauvais exemple. Or je me vois contraint de repousser votre demande; nulle considération humaine ne me fera reprendre un valet qui a bravé ma défense et méprisé mes ordres.

Cela dit, il se mit à marcher vers la prochaine allée du bois qui faisait coude avec le chemin, et il disparut sous les arbres.

M. Vandière, qui ne se tenait pas encore pour vaincu, adressa à Jean le Perdu un geste rassurant qui semblait dire :

— Attends-moi là, et bon espoir.

Après quoi, il se hâta de rejoindre le colonel.

(A suivre.)

Location de Costumes.

On trouvera des Costumes, pour la Cavalcade qui aura lieu à Saumur le 31 mars, au Grand-Théâtre d'Angers. — S'adresser à M^{me} Caillé, costumière.

caractère généralement si modéré, pourrait fort bien devenir un véritable lion lorsqu'il s'agirait de défendre l'Eglise contre les lois de M. de Bismark, et d'empêcher que l'Eglise catholique ne soit soumise à l'état protestant du Kulturkampf et à la Papauté de Guillaume de Hohenzollern.

» C'est pourquoi M. de Bismark, pour lequel la Papauté est le plus affreux des cauchemars qui troublent ses nuits sans sommeil, craignant ce qu'il redoutait le plus sur la terre, c'est-à-dire un Pape qui continue la lutte contre la Prusse seule, en éloignant l'Italie de l'alliance prussienne, s'est hâté, pour conjurer le péril, de changer à l'instant d'attitude et de faire parvenir au Vatican les plus chaleureuses assurances de ses sentiments pacifiques, et c'est lui qui a engagé le prince Gortschakoff à renvoyer à Rome le prince Ourousoff.

» Mais Léon XIII sait fort bien que ce n'est point là une résipiscence réelle, et que cela ne prouve point que la Russie et la Prusse aient renoncé à leurs haines contre le catholicisme, mais seulement qu'elles craignent une coalition européenne dans laquelle l'Italie, échappant à leur influence, s'engagerait avec la France, au détriment de la politique des deux empires. C'est pour quoi Léon XIII ne tiendra que fort peu de compte des paroles mielleuses, et il demandera des garanties sûres en faveur de l'émancipation des catholiques en Allemagne et en Russie. Les prétentions et les trames secrètes ourdies par les deux empires contre la liberté de l'Eglise seront déjouées et démasquées par la perspicacité et la loyauté du Souverain Pontife.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XLVII.

MORT D'UN ANCIEN MAIRE DE SAUMUR.

Dans son numéro du 2 mars 1878, le journal de Saumur annonçait ainsi la mort de M. Cailleau, ancien maire :

« La ville de Saumur vient de perdre un de ses habitants les plus recommandables : M. Alexandre-Jean-Baptiste Cailleau vient de décéder à sa maison de Candes, à l'âge de 89 ans. Fort peu d'hommes ont eu une vie plus active et plus laborieuse ; dès l'âge de 20 ans, il fut placé ingénieur en Bretagne ; peu après, il fut obligé de venir prendre la direction des travaux importants dont s'était chargé son père. Depuis cette époque, toute son activité et ses talents ont été consacrés à la plupart des monuments et embellissements de cette ville, où son nom restera désormais attaché.

» Dans la carrière administrative, élu à la place de maire, à plusieurs reprises et sans interruption, par le suffrage presque unanime de ses concitoyens, pendant les sept années les plus orageuses de la Révolution, il sut, par la souplesse de son esprit et la force de son caractère, détourner une grande partie des malheurs que menaçaient sans cesse l'indiscipline militaire (souvent la ville représentant un camp), le manque d'argent et la véhémence des représentants et autres agents.

» Partout il porta cette intégrité et ce désintéressement qu'atteste sa fortune présente, qui, malgré son éloignement de toute dissipation, est restée la même. Voilà l'homme que perdent ses parents et amis, et que la ville regrettera sans doute.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

CAVALCADE DU DIMANCHE 31 MARS.

Voici quelle sera la composition du cortège de la cavalcade de bienfaisance organisée par les jeunes gens de la ville de Saumur :

Départ de la place du Chardonnet à 4 heures précises.

1. Hérauts d'armes.
2. Trompettes indiens.
3. Groupe de seigneurs et princes indiens.
4. Le Moulin des coteaux de Saumur (char).
5. Le chevalier Don Quichotte et son écuyer Sancho.
6. Travestis et grotesques à cheval.
7. Char de l'Horticulture, décoré par les jardiniers de Saumur.

8. Groupe de pages, seigneurs et mignons Henri III.
9. Coiffures grotesques de l'Anjou.
10. Travestis, pierrots, incroyables, etc.
11. Char des Canotiers, mousses, etc.
12. Hauts dignitaires et mandarins chinois.
13. Char de Musique (pagode chinoise).
14. Cavaliers japonais.
15. Mousquetaires Louis XIV, seigneurs et pages.
16. Char de la Charité.
17. Gentlemens et Amazones.
18. Peloton de Gardes françaises.

A 8 heures du soir.

GRANDE FÊTE DE NUIT. — Retraite aux flambeaux, Illumination des chars, Feux de Bengale, bombes, etc., etc.

Hier, vers 3 heures de l'après-midi, tout le quartier de Fenet et de Notre-Dame a été vivement ému.

M^{me} Bellevue, demeurant sur la levée de Limoges, était occupée à laver au bas des marches brèves et étroites qui conduisent au bord de l'eau. Au moment de remonter, elle perdit l'équilibre et tomba dans le courant.

Aux cris : *A l'eau !* poussés par les témoins de cette scène, son fils regarda par sa fenêtre : il reconnut sa mère qui se débattait. D'un bond il se précipita dans la Loire du sommet de la levée, c'est-à-dire d'une hauteur de six mètres environ, et disparut à son tour. Dans cette chute, il s'était paralysé tous les mouvements et ne pouvait être d'un secours assuré pour sa mère.

Les deux submergés étaient en grand danger. Fort heureusement, M. Vassou, bali-seur de la Loire, monté sur une barque, s'est porté à leur secours et a été assez heureux pour les atteindre. Il n'était que temps : M^{me} Bellevue était sans connaissance ; l'asphyxie était commencée aussi chez son fils. Grâce aux soins persévérants et intelligents qui leur ont été donnés, l'un et l'autre ont été rappelés à la vie.

SALLE DE LA MAIRIE.

Dimanche 24 mars 1878, avec le concours de la *Lyre Saumuroise*, M. ALEXANDRE CONUS, prestidigitateur et chanteur comique, donnera une représentation composée de :

1^{er} acte. — Tours d'adresse, physique amusante, surprises, etc.

2^e acte. — Scènes et chansonnettes comiques.

3^e acte. — Une heure de prestidigitation, subtilités, métamorphoses, magie égyptienne.

Prix des places : Réservées, 2 fr. 50 ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. — Demi-place pour les enfants.

S'adresser, pour la location, chez le concierge de la Mairie.

CANTON DE DOUÉ.

En convoquant les électeurs du canton de Doué (Maine-et-Loire) pour le dimanche 7 avril prochain, à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général en remplacement de M. le général Genet, décédé, le décret ajoute :

« Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale qui sera arrêtée le 31 mars courant, publieront, cinq jours avant l'ouverture du scrutin, un tableau contenant lesdites modifications. »

Fontevault.

Lundi dernier, un incendie a eu lieu à Fontevault au préjudice de M. Martin-François Garnier, propriétaire.

La perte, d'environ 685 fr., est couverte par une assurance.

Angers.

Mardi, il est arrivé, à Angers, 30 soldats et 24 chevaux, appartenant au train d'artillerie et venant de Poitiers. Ils sont casernés dans les bâtiments neufs du quartier de cavalerie, près du manège. Les chevaux occupent une des écuries du dépôt de remonte.

Ces hommes doivent aider à la formation du 2^e régiment de pontonniers dans cette ville.

Tout prochainement — demain, croyons-nous, — un détachement fort de 300 hommes, venant d'Avignon, où se trouve le 4^e régiment de pontonniers, doit arriver à An-

gers. Un second détachement, fort d'une centaine d'hommes, le suivra de près.

(Union de l'Ouest.)

NANTES.

Nous croyons savoir, dit l'*Union bretonne*, que le gouvernement anglais fait acheter à Nantes de grandes quantités de foin pressé. Ce foin est d'urgence dirigé sur Malte.

Poitiers.

Le *Journal de l'Ouest* nous apprend que les sergents de ville de Poitiers sont, depuis quelques jours, l'objet de criminelles tentatives.

Sans compter les mauvais traitements dont a été victime, tout récemment, un agent qui voulait expulser du café des Amis un ivrogne aux proportions athlétiques, nous avons à enregistrer aujourd'hui la tentative inqualifiable à laquelle l'agent de service Fourreau a failli succomber dimanche soir, à l'issue du bal qui se tient aux Cours.

Onze heures avaient depuis longtemps sonné. L'agent, voulant faire respecter le règlement, s'employait, de concert avec le propriétaire de l'établissement, à faire sortir les consommateurs attardés.

Attaqué sur le seuil même de la porte, par une quinzaine d'individus, ce fonctionnaire aurait reçu en plein visage un coup de bâton qui s'est rompu sous la violence du choc.

Presque en même temps il était atteint à la tête de plusieurs coups de sabre dont l'un, entre autres, après avoir fendu le képi, aurait fortement entaillé le cuir chevelu. On ne sait encore si la boîte crânienne a été entamée.

— On vient d'arrêter à Poitiers, sous la double inculpation de vagabondage et de mendicité, un individu qui sortait de la prison d'Aix où il avait subi sa 31^e condamnation, et il n'est âgé que de 32 ans.

Parthenay.

Vendredi dernier, le maréchal-des-logis Beaubeau et le gendarme à pied Chaillou étaient partis en correspondance extraordinaire pour aller à Lagon chercher un prisonnier venant d'Airvaux dans un break conduit par le sieur Boily.

M. Beaubeau étant avec un gendarme à pied, avait laissé son cheval à la caserne. Arrivés à Lagon, le maréchal-des-logis et son subordonné montèrent dans le convoi à côté du prisonnier. Après avoir passé l'embranchement de la route de Bressuire, au moment où la descente devient très-rapide, le cheval commença à filer avec tant de vitesse que le maréchal-des-logis voulut prendre les rênes en main afin de le retenir, mais le conducteur lui ayant dit de le laisser faire, il n'insista pas. A l'entrée du faubourg Saint-Jacques, voyant que la voiture allait se heurter contre des charrettes de roulier qui se trouvaient à droite, le conducteur appuya légèrement à gauche ; mais les roues rouèrent sur une borne et le choc qui en résulta rompit les ressorts de l'arrière-train et mit le break en pièces.

Le maréchal-des-logis Beaubeau, le conducteur et le prisonnier se trouvèrent, sans savoir comment, entre les roues de l'avant-train et sous les pieds du cheval, qui fut heureusement arrêté par plusieurs personnes. Le malheureux gendarme Chaillou, qui se trouvait au fond de la voiture, fut projeté sur le milieu de la route, et en tombant il s'est fracturé la jambe droite près de la cheville ; le maréchal-des-logis, malgré les blessures qu'il avait reçues, s'est immédiatement occupé de cet infortuné ; il a fait appeler M. le docteur Chevallereau, qui, après un premier pansement, l'a fait admettre d'urgence à l'hospice de Parthenay. Le conducteur et le prisonnier en ont été quittes pour des contusions sans gravité. Le prisonnier a été conduit immédiatement à la maison d'arrêt.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (4)

Pour les articles non signés : P. GONET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 mars 1878.

CLÔTURE DE LA SAISON D'OPÉRA ET POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS.

Le Pré aux Clercs

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. E. de Planard, musique d'HEROLD.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Isabelle.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4. S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

AVIS.

M. ALEXANDRE CONUS est toujours à la disposition des personnes qui désireraient des soirées particulières.

S'adresser, plusieurs jours à l'avance, quai de la Marine, 4, à Saumur.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 31 ans de succès.

100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIERE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Voici quelques-unes des cures :

Cure N^o 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N^o 79,721 : M^{me} Chauvel-Pizzalot, d'*anémie, d'épuisement et d'étouffements*. — Cure N^o 62,476 : Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalescierie Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N^o 79,214 : Lorient, 2 avril. La Revalescierie a produit une cure merveilleuse ; M. Sauvet, directeur d'une grande chaudronnerie pour la marine, a été guéri d'une maladie épouvantable. Les excréments, au lieu de sortir naturellement, il les rendait par la bouche ; grâce à la Revalescierie, il a été entièrement guéri ; elle lui a sauvé la vie.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 16 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean, 23 ; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Texier ; M. NORMANDINE, pharmacien, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (139)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le très-intéressant numéro que l'Univers Illustré publie cette semaine. Pour s'assurer que ce véritable journal de famille est toujours digne de la réputation qu'il a conquise par vingt années d'efforts, il suffit de jeter les yeux sur le sommaire des gravures que contient le numéro que nous venons de recevoir : Scène principale des Bourgeois de Pont-Arcy, la comédie de M. Victorien Sardou qui vient d'être obtenue au Vaudeville un succès retentissant ; un Souvenir de la guerre d'Orient : Colonne de prisonniers Turcs en marche dans la Bulgarie ; la Grande Porte du Vatican après le Conclavé ; Couronnement de S. S. le Pape Léon XIII dans la Chapelle Sixtine ; Muséum ethnographique des missions scientifiques au Palais de l'Industrie ; les Prélats français membres du Sacré-Collège ; Portraits de LL. Em. les cardinaux Guibert, Caveret, Donnet, de Bonnechose, Régnier et Brossais-Saint-Marc ; Exposition universelle de 1878 : plan de la distribution des classes dans le Palais du

Champ-de-Mars ; le Château de Sully-Saint-Léger où est né le maréchal de Mac-Mahon. — Rébus. — Quant à la partie littéraire de l'Univers Illustré, il nous suffit de dire qu'elle est toujours restée à la hauteur de sa partie artistique.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

LE BON l'utile **LA PRIME** LE BEAU, l'agréable.

JOURNAL DES JEUNES

De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois. Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPELOGISTIQUE

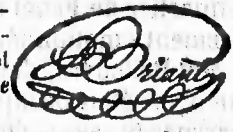
DE

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le SIROP de BRIANT est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes,** etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :



Dépot dans toutes les bonnes Pharmacies.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départ de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 15 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 44 — —

Départ de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3/4			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	635	1	25	Canal de Suez	762	50	2	50
4 1/2			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	663	75		Crédit Mobilier esp.	585			
5			Crédit Mobilier	162	50		Société autrichienne	340		2	50
Obligations du Trésor, t. payé.	498	75	Crédit foncier d'Autriche	512	50		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243		Charentes, 500 fr. t. p.	120			Orléans	344	75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503		Est	661	25		Paris-Lyon-Méditerranée	341			
— 1865, 4 1/2 %	516	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1098	75	1	Est	340	50		
— 1869, 3 %	400		Midi	808	75		Nord	343	75		
— 1871, 3 %	395		Orléans	1166	25		Ouest	341			
— 1875, 4 %	312	50	Nord	1352	50	2	Midi	339	50		
— 1876, 4 %	502		Orléans	742	50	7	Charentes	262	50		
Banque de France	3165		Vendée, 500 fr. t. p.	1340		7	Vendée				
Comptoir d'escompte	705	2	Compagnie parisienne du Gaz	1340		7	Canal de Suez	557	50		
Crédit agricole, 200 f. p.	340		C. gén. Transatlantique	525		5					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	355										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir.
4 — 10 — — — — — express.
7 — 15 — — — — — omnibus.
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — soir.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, quai de Limoges, n° 45.
Joignant M. Jeuniette, les héritiers Tarodé et M. Bougreau.
S'adresser à M^e CLOUARD. (154)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^{re} BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère ; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
2^{re} TRÈS-GRANDE CAVÉ dans le roc, avec entrée sur la place.
3^{re} AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
4^{re} TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur ; 47 ares de jardin ; maison de jardinier.
Entrée en jouissance de suite.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
A la Mairie de Villebernier,
Le dimanche 7 avril 1878, à midi.
D'UNE MAISON, en bon état, avec jardin et terre, dans le tenant, de 6 ares 80 centiares, sur mise de 1,500 francs ;
Et de 5 ares 60 centiares de terre, sur mise de 220 francs ;
Le tout à Grenouillet, commune de Villebernier. (142)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Bosson ;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A VENDRE
A LOUER
PRÉSENTMENT,
OU A ARRENTER
UNE GRANDE ET BELLE MAISON
Située à Doué, rue de Cholet,
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y attenants ; superficie, 22 ares.
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.
S'adresser à M. GRILLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques.
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, place de Nantilly, chez M. Christiani,
Le lundi 25 mars et jours suivants,
D'UN BEAU ET NOMBREUX MOBILIER
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :
Batterie de cuisine, vaisselle, verres, meubles meublants, tels que : lits en acajou et en noyer, lits de sangle, lits d'enfants, armoires à linge, armoires à glace en acajou, chaises, fauteuils, chaises en bois sculpté, bureau, bibliothèque, casiers divers, fauteuils de bureau, étagères, buffets, commodes, toilettes-commodes, tables de nuit, consoles, glaces, pendules, gravures, tapis, carpettes ;
Quantité de matelas, couettes, traversins et oreillers ;
Ustensiles de pêche, de voyage et de jardin ;
Arbustes d'agrément, orangers, citronniers, etc. ;
Un orgue en palissandre ;
Une excellente machine à coudre (la Silencieuse) ;
Atelier complet de menuiserie ;
Jouets d'enfants, jeux de tonneaux et de croquet, vélocipèdes, voitures d'enfants, etc., etc. ;
Un treuil mécanique en très-bon état ;
Bascule, machine à boucher, machine à dégorger, machine à déboucher, fûts vides, une chèvre, vieux bouchons et agrafes, cordages, plan-

ches à bouteilles, bouteilles vides et ustensiles de cave ;
Trois baignoires ;
Installation de gaz, lyres, genouillères, reverbère, etc. ;
Deux garnitures de cheminée en fonte ;
Trapèze, anneaux, corde nouée, perche et autres objets de gymnastique ;
Une voiture fermée très-confortable ;
Un fourneau économique, plusieurs poêles et un fourneau à repasser ;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.
On pourra essayer la machine à coudre avant la vente.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (144)

VIN DE PROPRIÉTAIRE
(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fil, de régie et de port, en gare de destination. BON ORDINAIRE de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.
Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

UN BON JARDINIER, 31 ans, marié, muni de bons certificats, demande une place.
S'adresser au bureau du journal.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.
S'adresser au bureau du journal.

UNE BONNE COUTURIÈRE demande un apprentie.
S'adresser au bureau du journal.

M. BIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois,
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbelles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES
Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre.
Le véritable vésicatoire d'Albespeyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.
Le PAPIER d'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards.
Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES
De Bⁿ BARRAL
Le Papier et les Cigarettes Anti-Asthmatiques de Bⁿ BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN
Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris
GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.
Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques ; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.
Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :
EST IMITATION OU CONTREFAÇON
TOUJOURS QU'IL NE PORTE PAS LA SIGNATURE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blenneth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.